

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.
Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 17 septembre 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

On assure que les négociations entre la France et la Belgique ont été reprises afin d'arriver à conclure entre les deux états un traité de commerce, ou mieux l'union douanière qui avait été projetée et qui serait une réponse au Zollverein allemand. La question doit être considérée sous le rapport politique et sous le rapport commercial. Sous le rapport politique, la France entraîne dans son cercle un pays qui lui a naguère appartenu, qui s'offrirait à elle il y a douze ans, qui a la même religion, parle le même langage, et est régi par un gouvernement à peu près identique. Du jour où les frontières sont les mêmes, les intérêts politiques deviennent les mêmes, et l'union douanière de la Belgique à la France serait, nous le pensons, le premier pas vers un Zollverein français qui réunirait avec elle la Suisse, la Savoie et l'Espagne. Quand bien la Belgique ne devrait pas revenir un jour à faire partie de la France, il ne faut pas oublier qu'elle couvre une grande partie de notre frontière du nord, qu'elle possède les forteresses que l'on appelle les clés de la France, et que, du moment qu'il n'y a plus de frontière entre elle et nous, il n'est plus possible que les menaces de nos ennemis entraînent dans une coalition contre nous. Une autre considération doit militer encore puissamment en faveur de l'union: la marine française prend de l'extension; elle peut aujourd'hui se mesurer sur les mers avec sa rivale, l'Angleterre, et on comprend de quelle importance serait pour elle le port d'Anvers, en cas de lutte.

Sous le rapport commercial, toutes les entraves disparaissent pour les transports de l'industrie; la double ligne de douanes cesse de jeter ses barrières entre les deux frontières, et les deux pays commencent l'union par une économie. Ils font mieux encore; ils font disparaître l'industrie immorale de la contrebande, exercée des deux côtés entre des peuples que rien ne sépare, ni montagnes, ni fleuves, ni mer, et qui n'ont entre eux qu'une barrière fictive et une limite conventionnelle. On fait contre les projets d'union des objections qui ne nous paraissent pas avoir l'importance qu'on leur donne. Il semble que la Belgique, avec son territoire si petit en comparaison du nôtre, avec son petit nombre d'habitants, va inonder la France de ses produits, au point de détruire toutes nos manufactures, toutes nos forges, et de déprécier notre agriculture.

Mais, à propos des manufactures, il nous semble que nous ne sommes ni moins habiles ni moins persévérants que les Belges. A propos des forges, on ne réfléchit pas que, si la Belgique produit le fer à meilleur marché que nous, c'est qu'elle a le combustible à bas prix, et l'on semble oublier que l'union ouvre la frontière française à la houille belge. Nous savons tout ce que méritent d'égards et de protection nos établissements; mais il faut aussi considérer l'intérêt des consommateurs qu'on néglige trop souvent. Sous le rapport agricole, la France, malgré sa grande production, tire des blés de l'étranger; il y aura avantage à en tirer de la Belgique si toutefois elle en peut fournir.

Ceux qui présentent les avantages matériels que l'union peut offrir à chaque peuple objectent que la Belgique n'offre à la France qu'un marché de trois millions d'individus contre un marché de trente-cinq millions. Mais, en vérité, un pays ne produit qu'en raison de sa force, de sa grandeur, de ses ressources; la Belgique n'a pas la prétention d'être la grande manufacture de l'Europe. Il faut aussi considérer que nos vins et nos soieries trouveront en Belgique un débouché nouveau avec toute la protection du droit qui pèse sur les soieries et les vins d'Allemagne. La librairie verra aussi dis-

paraître une concurrence qu'elle eût pu rendre moins redoutable si elle eût voulu populariser les bons livres en faisant des éditions à bon marché, mais qu'elle n'en regarde pas moins comme ruineuse.

Tout se réunit donc en faveur de l'union douanière avec la Belgique, et nous désirons qu'elle se forme, si le ministère sait habilement défendre nos intérêts dans une affaire qui ne laisse pas de présenter des difficultés en raison de la différence des tarifs, ou plutôt en raison des motifs qui ont amené cette différence.

Avertis par le succès de l'union allemande, sollicités par elle, une grande partie des pays qui nous avoisinent au nord tendent à la confédération de leurs intérêts. Si la France ne les lie pas à elle, ils tourneront leurs regards d'un autre côté, et cette France restera dans l'isolement en face de pays réunis dans des intérêts contraires aux siens.

Certains journaux conservateurs qui affichent une tendance menteuse vers le progrès s'écrient aujourd'hui que l'ordre est assuré, que la politique conservatrice triomphe, et que le moment est venu de s'occuper enfin des réformes et des améliorations que le pays attend. La première, la plus importante de ces réformes est, disent-ils, celle qui, en ajoutant au bien-être des classes laborieuses, augmentera leur moralité et assurera leur avenir. Qui ne croirait, après avoir lu ces belles paroles, que ces journaux si bien disposés pour les classes ouvrières vont enfin demander l'organisation du travail? Erreur! Ils se hâtent d'ajouter que, pour atteindre le but qu'ils se proposent, il n'est pas nécessaire d'intervenir dans les rapports qui existent entre les différents ordres de producteurs; qu'il suffit de stimuler l'esprit d'épargne et d'économie chez les ouvriers.

Ces gens-là en parlent vraiment bien à leur aise; les théories de ces faiseurs de systèmes sont fort belles en vérité; mais il faudrait descendre un peu dans l'examen de la vie des ouvriers, compter les heures de leur travail et le gain qu'ils en retirent, pour savoir si les caisses d'épargne peuvent leur être de quelque utilité, si elles sont réellement la banque du peuple, comme on les appelle.

Nous démontrions hier dans l'examen du rapport de M. le préfet au conseil-général qu'il existe à Lyon des ouvriers qui, en travaillant pendant quinze heures, gagnent 65 centimes par jour. Pense-t-on que ces malheureux, usés par la fatigue, ne trouvant pas dans leur nourriture une réparation suffisante des forces perdues, puissent mettre quelque chose à la caisse d'épargne, et croit-on leur rendre un grand service en proposant, comme une importante réforme capable d'assurer leur avenir, la réorganisation de cette caisse? Il est cruel de prêcher l'économie à ceux qui ont à peine du pain.

Il y a parmi les rédacteurs des journaux du pouvoir des hommes qui comprennent bien que l'avenir est gros de tous les maux du présent; dans l'espoir de conjurer l'orage, ils jettent quelquefois des idées qui comportent des améliorations et des progrès. Vous les attendez au développement; vous espérez un système, ils vous donnent un avortement. C'est qu'ils sont enchaînés par le pouvoir qui pèse sur eux de tout son poids. Le pouvoir ne veut rien faire; il s'engourdit dans le présent; il cherche à fonder son avenir à lui sans s'occuper du sort du peuple: voilà pourquoi nous entendons de belles paroles destinées à tromper ce pauvre peuple, et pourquoi les espérances qu'elles font naître ne sont jamais réalisées.

L'opinion publique s'est réveillée, vive et pétulante, à propos du rétablissement du banc des évêques à la chambre des pairs. Le journal officiel a nié le projet et n'a dissuadé personne. Depuis

quelques années, le gouvernement caresse le clergé, le comble de faveurs, cherche à le détacher de la branche aînée et à le rallier à lui. La branche aînée faisait des dons brillants au clergé, on a fait comme elle; elle lui donnait des croix d'honneur, on lui en a donné; mais la Restauration avait donné le manteau d'hermine à des évêques, et le clergé veut le manteau d'hermine de la révolution de juillet. D'un autre côté, la pairie veut reconquérir l'hérédité que le triomphe populaire lui a ravie; elle veut reconstituer une aristocratie héréditaire opposée aux idées, aux mœurs de la France, à la volonté du pays. M. Thiers l'appuie, le ministère attend le moment favorable. Le projet a été éventé trop tôt, et c'est là, nous l'espérons, ce qui le fera échouer.

Les députés sont aujourd'hui dans le pays; c'est à ceux qui les ont nommés à leur faire bien comprendre que l'hérédité de la pairie, que le rétablissement du banc des évêques blessent également les sentiments de la nation. Pauvre France! tout ce que tu as conquis dans tes longues luttes, dans tes sanglantes victoires, on veut te l'arracher; tout ce que tu as brisé, on te veut reconstituer! On se plaint que l'opposition fait une guerre constante; on dit que le ministère, obligé de défendre pied à pied son terrain, ne peut rien faire pour le pays; mais vraiment n'est-ce pas une opposition de tous les jours, de tous les instants, qu'il faut faire à de pareils projets qui remettent en question ce qui a déjà été souverainement jugé?

M. Guizot a abaissé la dignité de la France aux pieds de l'Angleterre. Grâce à ses menées pendant qu'il était ambassadeur à Londres et à ses actes depuis qu'il est ministre, nous avons perdu toute influence en Espagne. La conduite du cabinet français nous a enlevé toute considération en Espagne. Il n'est pas permis d'ignorer comment nos voyageurs sont traités dans le royaume de Naples et dans le pays lombardo-vénitien.

Après cela le Rhône a raison de dire que la dignité nationale est un hochet; mais il a tort de vouloir expliquer ce que l'on avait fort bien compris, à savoir qu'il regarde la dignité nationale comme une billevesée politique. Il faut au moins avoir le courage de son opinion.

Paris, le 15 septembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Quelques conseils-généraux ont émis des vœux excellents: les uns pour la réouverture des tours des hospices, et on ne sait que trop combien de crimes la fatale circulaire de M. Duchâtel a enfantés, la seule ville de Lille pourrait en rendre témoignage au besoin; les autres pour l'abolition de l'esclavage. Ils se montrent très-philanthropes, et nous leur en savons gré; mais la vraie philanthropie est inséparable de la bonne et saine justice, et il ne peut y avoir de justice véritable avec le jury remanié. Il n'est pas un seul homme, ayant examiné avec soin les listes du jury depuis le mois de janvier, qui ne soit convaincu que la grande liste a été soumise à une coupable épuration, et qu'ainsi l'intention du législateur a été faussée.

Quelle était cette intention? Que le jury, pris au hasard parmi les citoyens, représentât avec fidélité la moyenne de l'intelligence, de la moralité et de l'opinion publique. De cette façon, quand un procès politique avait lieu, le prévenu se trouvait en face de douze citoyens indépendants qui lui étaient plus ou moins hostiles ou favorables, selon qu'ils étaient plus ou moins éloignés de son opinion. Ces douze juges s'interposaient entre le prévenu et le ministère public.

FEUILLETON DU CENSEUR.

SOUVENIRS DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

LE VAL DE CONSTANCE ET LA CASCADE DU GARET.

Bagnères, Bagnères, séjour
De plaisir et d'amour,
Patrie
Chérie,
Nous voici de retour.
(La Bagnéraise.)

Bagnères-de-Bigorre, dit un voyageur (1) qui parcourut il y a quelques années la longue chaîne des monts pyrénéens, est un lieu de prédilection lorsque sans fatigue on veut jouir d'une nature enchantée, où les moellons contournés des basses montagnes sont toujours en harmonie avec la grâce et la variété de leurs sites. J'indiquerai à ceux qui ne craignent pas de passer quelques heures à cheval ou de faire quelques lieues à pied le val de l'Espoune ou de Baudéan; celui de Trébons, qui, né à Montaignu, débouche dans la plaine sous le plateau d'un camp romain; les Palomières d'Asté, qui confinent aux forêts des Baronies; plus loin, les collines où sont les tours de Barbazan, autrefois l'apanage du fameux chevalier que, sous Charles VI, Montandre vit, à la tête de six valeureux Français, combattre et vaincre autant de chevaliers anglais, et qui plus tard, impliqué dans le meurtre de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau, fut longtemps poursuivi par Philippe-le-Bon, son successeur; l'agreste vallon où sont les ruines féodales du château de Mauvesin, qui au temps des Anglais vit de si beaux faits d'armes; au centre d'une aile de prairie que baigne l'Arros et que cernent des bois, c'est l'ancienne abbaye de l'Escaledieu, et enfin le roc de l'Hiéris, sur le chaînon isolé qui tourne vers Bagnères ses cimes groupées et ses flancs drapés de bois. Montez l'Hiéris, vous, aimables savants, qui avez elleuré ce que les beaux-arts et la science de la nature ont de plus gracieux, qui voulez enrichir vous-mêmes votre album de pittoresques et votre herbier de plantes des montagnes que vous ne trouverez ailleurs ni plus belles, ni aussi aisées à cueillir. Allez-y voir de fraîches pelouses qu'affectionnent les troupeaux et leurs maîtres, avec leurs ceintures de bois, où des abîmes insondés sont les inviolables asilement des oiseaux de la nuit, et un des beaux rochers des Pyrénées, où dorment des échos qu'on se plaît à réveiller. De sa cime, facile à gravir, vous celle que vous offrirait le Pic-du-Midi lui-même, si vos forces vous permettaient d'escalader son front sourcilieux, et traversant les forêts où se nichent les sources de l'Arros, des hauteurs pastorales d'Oursindoule, sa tête colossale étonnera vos regards. La vallée de Campan, à vos pieds, vous montrera ses régions arcadiennes, et la Sybaris des Pyrénées, élevée au loin ses clochers, vous rappellera tous les plaisirs. Cependant ces

aimables impressions ne sont pas sans leur ombre; la masse altière du Pic-du-Midi, élançée de ses larges épaules, vue dans toute sa hauteur d'une station qui domine ses bases, n'est que plus menaçante. Ces reins prolongés, ces croupes étayées qui, de Campan ou Sainte-Marie, montent à l'appui des escarpements de sa coupole, effraient pour ces champs infortunés, en montrant dans leurs intervalles les routes certaines qui doivent un jour y conduire ses ruines.

Si les sites de Bagnères-de-Bigorre sont riants et pittoresques, ils sont aussi riches en souvenirs et traditions populaires; les montagnards en ont fait un recueil où l'imagination s'exalte lorsqu'on écoute leurs récits souvent exagérés, mais toujours gracieux et empreints de cette verve primitive dont la flamme sacrée diminue de jour en jour au contact de notre civilisation.

Si vous allez aux Palomières d'Asté, votre guide vous racontera l'histoire d'un vieux chasseur de Bizet. Au village il vous montrera la Vierge de marbre blanc, si célèbre par ses miracles; le lac de Bourbon, où Henri de Navarre faisait désaltérer son cheval lorsqu'il venait y voir la belle Corisande de Mauléon, sa maîtresse; la petite maison habitée par le botaniste Tournefort lorsqu'il exploita les richesses de la flore pyrénéenne, et vous lirez, au-dessus de la petite porte, ce quatrain qui perpétue le souvenir du séjour de ce grand homme dans la vallée de Campan:

Python de Tournefort, dans cet humble réduit,
Des fatigues du jour se reposait la nuit,
Lorsque, explorant nos monts qu'on ignorait encore,
Ce grand homme tressait la couronne de Flore.

Sur la rive droite du fleuve, entre Saint-Paul et l'Adour, il vous montrera le champ où les chrétiens vainquirent les Maures; le châtaignier de Médous, haut et droit comme un sapin, et les débris du couvent, agréable retraite qui fut donnée aux capucins, au commencement du XVII^e siècle, par Suzanne de Grammont, vicomtesse d'Asté.

Parmi tous les souvenirs que j'ai recueillis moi-même chez les habitants des vallées, j'ai choisi l'histoire d'un malheureux jeune homme et d'une demoiselle de grande maison; cette histoire est triste et simple comme celle de Paul et Virginie.

I.

LA VIERGE DE MÉDOUS.

Pendant la saison de 1678, Bagnères reçut un très-grand nombre d'étrangers; le séjour de M^{me} de Maintenon aux eaux de Bigorre, la description qu'elle fit de ses sites, de ses montagnes, de ses prairies, piqua la curiosité des dames de la cour qui passèrent deux longs mois aux pieds de la colline du Bédât, oubliant et Versailles et Paris. Quelques poètes aujourd'hui oubliés, quelques peintres, cédant aussi à cette impulsion générale, vinrent y chercher des inspirations et des plaisirs. Plusieurs Espagnols s'y

donnèrent aussi rendez-vous, et de mémoire d'homme on n'avait vu à Bigorre pareille affluence d'oisifs de tout rang et de toute condition.

Le comte de Fanlo, gentilhomme aragonais, se faisait remarquer par son train de prince, par ses allures chevaleresques. Il avait amené sa fille Isabelle, demoiselle d'une beauté si éclatante qu'elle ne fut bientôt connue à Bagnères que sous le nom de la belle Aragonaise. Le comte de Fanlo se piquait de connaître les beaux-arts et de les protéger. Il accompagnait dans toutes leurs excursions quelques peintres français qui supportaient les fanfaronnades du père pour avoir le plaisir d'admirer les charmes de la fille. Un jour la cavalcade se dirigea vers la vallée de Campan, et s'arrêta au couvent de Médous. Les capucins firent bon accueil aux élégants visiteurs qui demandèrent à voir la Vierge de Médous (1). Cette statue en marbre blanc jouissait d'une certaine célébrité dans le monde artistique. En entrant dans la chapelle, le comte de Fanlo et ses compagnons furent étonnés d'y voir un très-grand nombre d'ex-voto, et le vieux religieux qui leur servit de cicerone leur raconta les guérisons miraculeuses opérées par l'intercession de la Vierge de Médous. Le comte, après avoir écouté religieusement le récit du capucin, dit à un peintre parisien:

— Monsieur, qu'elle est votre opinion sur cette statue?

— Segnor hidalgo, répondit le peintre, je crois y reconnaître le ciseau d'un élève de Michel-Ange.

— Sait-on depuis quel temps elle est au couvent de Médous?

— Il y a cent ans, répondit le vieux capucin.

Pendant que le peintre parisien faisait connaître au noble Aragonais les beautés artistiques de ce petit chef-d'œuvre, Isabelle aperçut un jeune homme assis sur les marches de l'autel; elle s'approcha pour voir un dessin de la statue qu'il avait déjà terminée. Ce jeune homme, frappé de la beauté de l'Aragonaise, oublia un instant et la Vierge et ses crayons.

— Je vous donne dix louis d'or de ce croquis, lui dit le peintre parisien.

— Je ne l'ai pas fait pour le vendre.

— Vous voulez donc le donner?

— A une femme.

— Que vous aimez?

— Monsieur, c'est mon secret... Mademoiselle, ajouta-t-il en se tournant vers l'Aragonaise, je vous prie de me rendre ma Vierge... Elle est encore inachevée. Je reviendrai ici demain avec la noble demoiselle...

— Je comprends, répondit fièrement l'Espagnole... Vous cherchez à gagner les bonnes grâces de quelque belle Parisienne?

Le jeune homme s'inclina respectueusement, et alla reprendre sa place à l'angle de l'autel.

— Connaissez-vous ce jeune artiste? dit le peintre parisien au prieur de Saint-Paul.

(1) Chaussonne, Voyages pédestres aux Pyrénées, t. 1, p. 372.

(1) Cette statue est aujourd'hui dans la petite église du village d'Asté.

Aujourd'hui plus de garanties; si on fait un triage en raison des opinions politiques des individus, le jury n'interviendra plus comme juge, mais comme renfort pour le parquet.

Un tel état de choses ne peut durer; qu'on nous dise enfin si nous devons avoir un jury véritable et tel qu'on l'a constitué en 1830. A coup sûr, quand la presse entière, quand la nation réclamaient en masse le jugement des délits de presse par le jury, elles n'entendaient pas qu'on ferait un triage qui annule le bienfait de la loi.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE.

Point d'affaires avant l'ouverture; la rente était offerte à 80 47 1/2, et le premier cours au parquet a été 80 50. Ce cours qui a été fait seulement au parquet a été immédiatement suivi d'une légère réaction en baisse, et pendant quelque temps la rente a été offerte à 80 40. Elle est ensuite remontée à 80 45, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse elle est restée demandée à 80 42 1/2.

Cinq 0/0, 119 00. — Quatre et demi 0/0, 106 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 80 20. — Banque, 3270 00. — Obligations de Paris, 1285 00. — Naples, 107 20. — Dette active d'Espagne, 22 1/8. — Etats-Romains, 104 7/8. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 780 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 5030 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Nous trouvons dans un journal les révélations suivantes sur la mésintelligence qui règne dans le cabinet :

M. Guizot, qui, avec ses airs d'omnipotence et de hauteur, n'a su plaire à personne, veut imposer ses volontés et ses caprices à M. Duchâtel pour la distribution des fonds secrets, et il ne se passe guère de jour sans que quelque familier de l'homme de Gand, quelque écrivain recommandé à sa reconnaissance par de honteux services dans une ou deux feuilles obscures, vienne, en vertu d'une apostille presque comminatoire, réclamer une gratification ou une rétribution périodique. M. Duchâtel n'ose pas refuser, et quand par hasard il refuse, il lui faut subir les reproches aigre-doux de son collègue et une bouderie qui s'est continuée et manifestée souvent jusque dans les réunions de tous les ministres aux Tuileries.

Dernièrement une affaire de ce genre a failli provoquer une rupture, et les collègues des deux ministres brouillés ont eu beaucoup de peine à opérer entre eux une réconciliation dont la sincérité est fort douteuse.

Il s'agissait de venir en aide à une grande détresse, à l'agonie, dit-on, d'une feuille qui est en grand crédit auprès de M. le ministre des affaires étrangères; celui-ci s'était fait l'avocat très-empressé du susdit journal, et appuyait très-vigoureusement la demande, plusieurs fois repoussée, d'une subvention sans laquelle il devait périr. C'était une mise en demeure, une sommation très-explicite; la situation du ministre de l'intérieur était fort embarrassante. Il avait voulu colorer son refus de l'excuse banale : « Il n'y a plus de fonds; » mais cette excuse ne pouvait être admise par un homme tel que M. Guizot, et qui connaît le secret de toutes les ressources mises à la disposition d'un ministre de l'intérieur.

M. Duchâtel a dû s'exécuter, mais il l'a fait de si mauvaise grâce que le ministre des affaires étrangères s'est fâché tout rouge; il a récriminé vivement contre l'emploi peu intelligent des fonds de police et contre l'incapacité des écrivains qui rédigent les principales feuilles du ministère. Enfin l'affaire a été arrangée, et la feuille, cause de la querelle, a conservé la subvention; mais M. Duchâtel a conservé sa rancune, et on assure qu'elle n'est pas étrangère au petit voyage qu'il vient d'entreprendre et dont il attend quelque diversion à ses chagrins ministériels.

On écrit de St-Petersbourg le 28 août à la Gazette d'Augsbourg :

Le vicomte d'Arincourt est parti pour l'intérieur. Rien n'est plus ridicule que les projets qu'on a rattachés dans les journaux à son voyage. M. d'Arincourt a dû être effrayé des projets qu'on lui prêtait. Il y a un génie de la médiocrité, et les légitimistes ont beaucoup d'hommes de ce genre-là et qui sont très-brillants. Le vicomte, étant arrivé ici, ne voulut pas être présenté à la cour par le chargé d'affaires du roi Louis-Philippe; mais il fut obligé de recourir à ce moyen. Toutefois, il ne voulut pas prendre la cocarde tricolore. Cette fois encore il avait mal calculé, car l'empereur ne pouvait lui pardonner d'avoir manqué ainsi aux règlements, et il fut congédié très-sèchement. M. Horace Vernet, au contraire, a été accueilli de la manière la plus bienveillante. M. Périer est parti. Il a obtenu son congé de son gouvernement, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, et l'assurance d'être nommé à la première ambassade qui se trouvera vacante. Il est probable qu'il ne reviendra pas. Il est remplacé par le baron d'André, second secrétaire de l'ambassade.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Fin de la séance du 12 septembre.

SESSION DE 1842-1843.

Route à ouvrir dans la commune de Coise.

Un membre de la commission mixte expose que le département de la Loire, limitrophe du nôtre, désire terminer immédiatement sa route n° 11 de Saint-Etienne à Saint-Symphorien-le-Château; mais que cette route, qui doit se raccorder avec notre route départementale n° 3, a imposé à MM. les ingénieurs de la Loire la nécessité d'emprunter, sur une longueur

de 1,290 mètres, le territoire de la commune de Coise situé sur le département du Rhône. Le département de la Loire a réclamé le concours du département du Rhône dans la dépense, évaluée à 13,000 fr. y compris 2,100 fr. pour indemnités de terrain. Le conseil-général, considérant que l'administration départementale de la Loire a manifesté l'intention de terminer la route de Saint-Etienne à Saint-Symphorien, classée sous le n° 11, et qu'à cet effet, et en vertu des dispositions de la loi du 25 juin 1841 sur les lacunes des routes départementales, elle a invoqué le concours du département du Rhône dans la proportion du terrain qui devra lui être emprunté sur la commune de Coise et de l'intérêt qu'il a lui-même au percement de cette route; considérant que des rapports combinés de MM. les ingénieurs en chef de la Loire et du Rhône, et de celui de M. le préfet de ce département, il résulte que la proportion de 5,100 fr. à équitablement fixée la charge que le département du Rhône peut s'imposer pour cet objet; considérant néanmoins que la proposition faite par le département de la Loire doit être modifiée en ce sens que le département du Rhône n'entend se soumettre à aucune éventualité dans le prix à payer pour les terrains expropriés et ne veut point distinguer entre le chiffre des travaux celui de l'indemnité, arrête qu'un crédit de 5,100 fr., qui ne pourra dans aucun cas être dépassé, est voté pour le contingent du département du Rhône dans la dépense à faire pour l'achèvement de la route de Saint-Etienne à Saint-Symphorien, classée sous le n° 11, spécialement dans le parcours de 1,290 mètres que cette route emprunte au département du Rhône sur la commune de Coise.

Les terrains occupés par ce tracé demeureront la propriété du département du Rhône, et les frais d'entretien de cette partie de route resteront pour toujours à la charge du département de la Loire.

Aliénés non dangereux.

Sur le rapport fait au nom de la commission des finances, le conseil-général, considérant que, d'après l'expérience acquise, le nombre des places réservées à l'hospice de l'Antiquaille, et fixé à 60 par le conseil-général dans sa session de 1840, paraît suffisant pour satisfaire aux besoins réels, maintient ce chiffre pour l'année 1843.

Traitement des maladies syphilitiques et psoriques.

Sur le rapport fait au nom de sa commission des finances, le conseil-général, considérant que beaucoup de communes pauvres n'ont pas de ressources suffisantes pour pourvoir aux frais de traitement de leurs indigents atteints d'affections contagieuses, arrête qu'un crédit de 5,000 fr. sera porté à la section des dépenses facultatives pour faire face au traitement des maladies syphilitiques et psoriques des indigents.

Carte géologique du département du Rhône.

Un membre de la commission des finances expose que depuis long-temps le conseil-général a reconnu l'utilité d'une bonne carte géologique pour le département du Rhône; que déjà il a plusieurs fois accordé des fonds pour la collection des minéraux du département; que cette collection étant à peu près terminée, la convenue d'une carte géologique se fait plus vivement sentir; que le gouvernement, qui désire l'utilisation de toutes les richesses minérales de la France, a, dans ce but, érigé le département du Rhône en sous-arrondissement minéralogique et chargé de son service M. l'ingénieur Digeon qui aura Lyon pour résidence. L'absence de cet ingénieur, occupé à des travaux analogues dans le département de la Gironde, ne permettant pas d'espérer que les travaux de la carte géologique puissent avoir une grande activité dans le courant de 1843, la commission des finances propose de réduire à 500 fr. le crédit plus fort demandé par M. le préfet.

Le conseil-général délibère : 1° qu'il sera dressé une carte géologique pour le département du Rhône qui concourra aux frais de cette importante opération; 2° que, dans ce but, il sera alloué un crédit de 500 fr. qui sera placé à la 2° section du budget de 1841, sous-chap. 19, art. 12.

Élèves sages-femmes.

Où le rapport fait au nom de sa commission des finances, le conseil-général arrête qu'une somme de 1,350 fr. sera portée à la 2° section du budget de 1843 pour l'entretien de trois places d'élèves sages-femmes au cours d'accouchement établi à l'hospice de la Charité de Lyon.

Conseil de salubrité.

Sur la demande de M. le préfet, où le rapport d'un membre de la commission des finances, le conseil-général arrête qu'un crédit de 2,400 fr. sera porté à la 2° section du budget de 1843 pour indemnités à accorder pour les dépenses du conseil de salubrité.

Bibliothèques administratives.

Où le rapport d'un membre de la commission des finances, le conseil-général arrête qu'une somme de 300 fr. sera portée au budget de 1843 pour faire face à l'acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques administratives de la préfecture et de la sous-préfecture de Villefranche.

Epidémies et épizooties.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, le conseil-général arrête qu'un crédit de 400 fr., divisé en deux parts égales, sera porté au budget de 1843, 1° section, sous-chap. 14, art. 5 et 6, pour subvenir aux frais des mesures à prendre contre les epidémies et les épizooties.

Destruction des animaux nuisibles.

Sur le rapport fait au nom de la commission des finances, le conseil-général arrête qu'un crédit de 300 fr. sera porté à la première section du budget de 1843 pour assurer des primes pour la destruction des animaux nuisibles.

M. de Comminges et M^{lle} de Lussan : suivez-moi; je sais où nous trouverons les deux amants.

— Devancez-moi dans cette sombre allée du jardin, répondit l'Aragonaise qui ne voulait pas que son absence fût remarquée.

Un quart d'heure après, le prier et Isabelle étaient assis derrière un vieux ormeau qui ombrageait le lac Bourbon. Alfred de Comminges et M^{lle} de Lussan, immobiles sur le gazon qui tapissait les bords du lac, parlaient à voix basse : le prier écoutait avec la plus grande attention; mais il ne put saisir le moindre mot de ce mystérieux entretien.

— Approchez, dit Isabelle; notre présence ne les effraiera pas.

— Restez, s'écria le prier impatient, segoira : les deux amoureux prendraient la fuite.

L'Aragonaise n'écouta pas le prier, et lorsque M. de Comminges, pris à l'improviste, se leva avec précipitation, Isabelle lui dit en étreignant fortement une de ses mains :

— Ne fuyez pas; ayez confiance en moi, je serai discrète, et je vous jure que je garderai fidèlement le secret de cette entrevue.

— Ayez pitié de nous, madame, s'écria Constance, qui tremblait de tous ses membres; si mon père savait que M. de Comminges est ici...

— Ne craignez rien, ma fille, dit le prier. Pour vous mettre à l'abri de tout soupçon, venez avec moi; nous pouvons aller nous promener sur la rive droite de l'Adour. J'ai remarqué aux pieds du Bédat un vallon mystérieux et solitaire; nous y serons en pleine liberté.

Alfred et Constance obéirent au prier, et traversèrent le village sans rencontrer aucun des convives de M. de Grammont.

— Enfants, dit le prier vénérable, vous me remercierez de vous avoir conduits ici; je n'ignore pas que vous y venez souvent, et dans ce vallon il n'y a pas un écho qui n'ait répété vos serments d'amour.

Le prier s'arrêta près d'un arbre, et sur l'écorce du tronc il lut ces vers de Malherbe :

Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont un pire destin,
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Un peu plus loin, un autre arbre portait ce quatrain :

Heureux bergers, vous pouvez sans entraves
Dans ce vallon tenir propos d'amour.
Nous y venons sur le déclin du jour;
Nous nous aimons, mais nous sommes esclaves.

Sur un jeune hêtre, au bord du ruisseau qui coule dans la vallée, la main de Constance avait écrit :

Amants pour qui l'amour n'est que souffrance,
Venez pleurer dans le val de Constance.

Pendant que le prier de Saint-Paul expliquait à Isabelle le sens de ces

Carte topographique du département du Rhône.

Depuis plusieurs années, le conseil-général a exprimé le vœu que le département du Rhône possédât une carte topographique détaillée, exacte et exécutée avec soin. Des fonds ont été votés et non encore employés, à cause des difficultés survenues à l'exécution de ce projet. Le conseil-général avait dû compter sur les beaux travaux de ce projet. Le ministère de la guerre pour la grande carte de France qui s'exécute en feuilles; mais la partie de cette carte qui doit reproduire le département du Rhône n'est point encore entièrement livrée à la gravure, quoiqu'elle doive l'être très-prochainement. D'un autre côté, les épreuves fournies des parties achevées laissent quelque chose à désirer, soit sous le rapport de l'exécution matérielle qui pousse un peu trop au noir, soit sous grand, soit enfin parce que les routes départementales n'y sont pas toutes tracées et que les chemins de grande communication y manquent complètement.

Dans cet état, l'organe de la commission des finances révèle au conseil que la carte manuscrite du dépôt de la guerre est sur une échelle beaucoup plus grande que les cartes qui ont été livrées à la gravure, puis-que elle est tracée au quarante millièmes, ces dernières étant réduites au quatre-vingt millièmes seulement; que, d'un autre côté, le bureau de la guerre consent à livrer le calque de cette carte manuscrite, moyennant une rétribution qui n'est pas excessive. Ce calque une fois obtenu, on pourrait y faire toutes corrections que la connaissance approfondie des localités pourrait suggérer, y faire figurer toutes les routes départementales et les chemins de grande communication. Le travail ainsi complété serait ensuite confié pour la gravure à l'un des artistes les plus habiles de la capitale. Ainsi, le département du Rhône arriverait à avoir promptement une carte-modèle, une carte vraiment monumentale, et telle qu'aucun autre département n'en possédât de plus belle.

Le conseil-général, adoptant les motifs développés dans les conclusions de sa commission des finances, arrête :

1° Le crédit déjà voté pour la carte du département sera employé par M. le préfet, soit à payer la somme nécessaire pour obtenir du dépôt de la guerre le calque de la grande carte manuscrite de France en ce qui concerne le département du Rhône, soit à payer les frais de correction et d'appropriation de ce calque.

2° M. le préfet est prié de vouloir bien présenter dans la prochaine session la demande du crédit nécessaire, soit pour solder les dépenses préparatoires, soit pour la gravure de la carte.

Tarif de prestations pour chemins vicinaux.

Un membre de la commission mixte fait un rapport sur le tarif des prestations en nature applicables aux chemins vicinaux, par lequel il fait connaître que l'avis de la commission est d'augmenter de 25 centimes le tarif d'une journée d'homme et de n'apporter aucun changement aux autres parties du tarif adopté l'année dernière.

Le conseil-général, vu l'avis des voyers et le tableau relatif à la conversion en argent des journées de prestation en nature;

Vu la délibération des conseils d'arrondissement de Villefranche et de Lyon;

Considérant que le tarif des journées de prestation en nature ne peut être trop inférieur à la valeur réelle de ces journées, attendu qu'il aurait pour effet d'en rendre le rachat plus général et que le service public en souffrirait; considérant que la conversion de ces journées en argent est opérée seulement par les propriétaires aisés, et que dès lors la taxe plus forte qu'on en retire tourne au profit de la vicinalité; considérant que le prix de la journée d'un homme est en moyenne dans le département de 1 f. 50 c. à 2 f. suivant les localités; considérant que les journées de cheval et de mulet sont presque toutes fournies en nature par les propriétaires, que dès lors il est inutile de grever la commune d'impôts plus élevés; Arrête que, sur le prix des journées d'hommes employés aux chemins vicinaux, il sera fait une augmentation de 25 c. au tarif de 1842.

Les autres objets désignés au tarif resteront fixés aux prix actuels.

Instruction primaire.

Un membre de la commission des finances fait un rapport sur l'ensemble du budget de l'instruction primaire, qui diffère peu dans ses résultats de celui des années précédentes. Toutefois la commission propose de retrancher une somme de 1,000 f. à la subvention accordée pour les conférences pendant les vacances des écoles, pour la verser à titre de secours à la caisse d'épargne des instituteurs.

Un membre, tout en rendant hommage à l'utilité des conférences ouvertes pendant la vacance des écoles, pense que le versement à la caisse d'épargne des instituteurs ne produirait une véritable utilité pour personne, à raison de l'extrême modicité de cette somme et du grand fractionnement qu'elle subirait entre les instituteurs appelés à y prendre part; que, si les conférences paraissent à quelques membres devoir être moins libéralement dotées, il sera très-convenable de reporter cette économie de 1,000 f. sur le crédit alloué pour subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école.

Le rapporteur signale l'amélioration qui s'est introduite dans le régime de l'inspection des écoles primaires, qui, négligé pendant deux années, se fait aujourd'hui d'une manière digne des plus grands éloges.

Le conseil-général arrête :

Une imposition spéciale de 1 c. 6/10 sur les quatre contributions directes est votée pour satisfaire aux besoins de l'instruction primaire dans le département du Rhône.

— Oui, Monsieur, répondit le prier; sortons de la chapelle, et je vous raconterai l'histoire de ce jeune homme.

Le prier, le comte de Fanlo, Isabelle sa fille et le vieux capucin s'assirent près de la fontaine du couvent de Médous.

— Ce jeune homme, dit le prier, est le dernier rejeton d'une des grandes familles de ce pays; il descend des anciens comtes de Comminges. Ses nombreux parents, dans l'espoir d'hériter de ses titres et de sa fortune, ont voulu le contraindre à embrasser la vie religieuse, mais le jeune Alfred était déjà amoureux; il s'échappa du cloître, implora la protection du gouverneur de la province, et depuis sa famille n'a plus osé le persécuter. Livré aux soins d'un gouverneur, il vient tous les ans à Bagères-de-Bigorre, certain d'y trouver Constance de Lussan, demoiselle si riche et si jolie qu'on l'a surnommée la Perle du Béarn. Le marquis de Lussan, gagné par les promesses de la famille des Comminges, s'est toujours opposé au mariage de sa fille avec Alfred. On dit que les obstacles et les persécutions resserrèrent les liens de l'amour; j'ai de fortes raisons pour le croire, car la belle Constance et le jeune Alfred ont déjà trouvé mille moyens de se voir, de s'écrire, à l'insu de leurs parents. Voyez-vous ce petit vallon à notre gauche? Dans ce lieu solitaire et peu fréquenté des étrangers, Alfred n'a jamais attendu vainement sa bien-aimée, et Constance n'y est jamais venue sans trouver Alfred au rendez-vous...

La narration du prier de Saint-Paul fut interrompue par l'arrivée et la présence de l'abbé de l'Escaledieu qui revenait de sa promenade dans la vallée de Campan. Le groupe se grossit rapidement, la conversation devint générale, et, en rentrant dans Bagères, tous les promeneurs avaient oublié l'histoire d'Alfred et de Constance, tous, excepté Isabelle de Fanlo.

UNE FÊTE CHEZ LE VICOMTE DE GRAMMONT.

Henri de Grammont, vicomte d'Asté, invitait souvent les étrangers et surtout les dames à des bals, à des fêtes dans le vieux manoir de ses ancêtres. Il faisait alors bâtir près de Tarbes le magnifique château de Sénac, dont il reste à peine quelques traces.

Le comte de Fanlo, Isabelle sa fille, le marquis de Lussan, la belle Constance, plusieurs gentilshommes de Paris et de la province furent priés d'assister à la fête du village d'Asté. Henri de Grammont était en quelque sorte le roi du pays, et il ne lui fut pas difficile de procurer à ses nombreux visiteurs les joies et les plaisirs qu'on pouvait alors trouver au pied des Pyrénées. Les dames dansèrent avec les montagnards, les seigneurs dansèrent avec les paysannes de la vallée de Campan; on eût dit un de ces travestissements en bergers et en bergères qui étaient alors en vogue à la cour de France.

Isabelle de Fanlo refusa de danser; elle fit même preuve de tant d'obstination, que son père se serait fâché si le vicomte de Grammont n'eût plaidé sa cause. Le prier de Saint-Paul lui dit tout bas :

— Segnora, j'ai deviné que vous cherchez dans les groupes des danseurs

inscriptions, Alfred et M^{lle} de Lussan, à genoux devant une vieille madone de pierre qu'un berger avait placée à l'angle de trois sentiers, priaient avec ferveur. Leur prière de fut pas longue, et, lorsque Alfred aborda le prier, il ne chercha pas à cacher la joie qu'il éprouvait intérieurement. Il raconta à Isabelle l'histoire de ses amours, et la jeune Aragonaise ne put retenir ses larmes en écoutant ce triste récit.

— Ah! Mademoiselle, dit-elle à Constance, que vous êtes heureuse d'avoir trouvé chez un homme tant d'affection et de dévouement! Je me croirais la plus fortunée des femmes si j'étais aimée comme vous...

Cependant les nombreux convives du vicomte de Grammont se livraient à toutes les joies de la fête; personne ne songeait à M^{lle} de Lussan, et le marquis lui-même, absorbé par une discussion politique, avait oublié sa fille. Le comte de Fanlo cherchait Isabelle; le peintre parisien lui dit qu'il l'avait vue partir avec le prier de Saint-Paul et se diriger vers le lac de Bourbon. L'Aragonaise pria M. de Lussan de l'accompagner. On ne trouva pas Isabelle, et le comte ne dissimula ni son mécontentement ni son inquiétude, lorsqu'un habitant du village s'approcha des deux gentilshommes.

— Messieurs, leur dit-il, vous cherchez sans doute deux demoiselles; elles ne sont point ici. Le prier de Saint-Paul est allé visiter avec elles les grottes du Bédat; M. de Comminges les accompagnait.

— Toujours avec elle! s'écria M. de Lussan. Je ne pourrai donc pas les empêcher de se voir, de se parler secrètement?

Il se disposait à traverser le vieux pont de bois suspendu sur l'Adour, lorsqu'il aperçut le prier de Saint-Paul qui revenait avec les deux demoiselles et Alfred de Comminges.

— Monsieur le prier, lui dit-il avec colère, je ne vous ai pas chargé de conduire ma fille de vallée en vallée, et surtout en compagnie de M. de Comminges.

— Monsieur le marquis, répondit le prier, qui vous a dit que j'aurais accepté une semblable mission?

— De trop longues explications me paraissent superflues, dit M. de Lussan; vous ignorez sans doute que M. de Comminges a déjà employé les moyens les plus perfides pour séduire ma fille...

— Je sais que M. de Comminges aime Constance, et je ne vois pas qu'il ait commis un si grand crime...

— Il ne vous appartient pas, Monsieur le prier, de sonder les secrets de famille. Les Comminges et les Lussan se sont voués une haine éternelle, et je ne serai pas infidèle au serment que je fis à mon père près de son lit de mort.

Alfred, furieux, hors de lui-même, ne pouvant plus retenir son indignation, avait déjà mis l'épée à la main. Un regard de Constance le désarma, et il s'éloigna sans proférer une seule parole.

— Quant à vous, Mademoiselle, dit le marquis, vous partirez demain, et les portes d'un couvent vous mettront désormais à l'abri des faiblesses humaines.

— Pauvre Constance! dit Isabelle à voix basse. Infortuné jeune homme!

Le budget de ce service est fixé à 75,645 f. 50 c.

Savoir :
Pour les dépenses ordinaires et obligatoires 33,000 »
Pour les dépenses extraordinaires et facultatives 42,645 50
Sur le projet de budget présenté, il est fait une modification qui consiste à transporter une somme de 1,000 f. de la destination des conférences pendant la vacance des écoles à celle de la subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école.

Modification d'un crédit du budget de 1842.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances, le conseil général, considérant que la modification du crédit de 30,000 f. alloué au budget du département de 1842, article 5 et 6, chapitre 24, pour l'achèvement des travaux de redressement de la route n° 6 entre la Folletière et Lamure, avait pour résultat de régler définitivement les comptes de trois entrepreneurs dont les travaux sont achevés et qui sont pourvus de certificats de réception définitive ;

Considérant que le résultat de cette modification sera de simplifier la comptabilité, de faire acte de justice en acquittant des travaux achevés sans compromettre le paiement de l'adjudication à laquelle ce crédit était destiné ;

Consentant au prélèvement sollicité, et arrête que la somme de 6,601 f. 59 c. sera prélevée sur le crédit de 30,000 f. pour solder les entrepreneurs Lefort, Sabot et Glenard ; ledit crédit de 30,000 f. étant par là réduit à 23,398 f. 41 c., sera complété sur l'exercice de 1843.

Amélioration de la navigation du Rhône.

Un membre de la commission des Intérêts publics expose au conseil que dès l'année dernière un service spécial divisé en trois sections avait été organisé par M. le ministre des travaux publics pour étudier les améliorations à apporter à la navigation du Rhône depuis l'entrée de ce fleuve en France jusqu'à son embouchure à la mer ; que, par décision ministérielle du 24 août dernier, une nouvelle organisation a été arrêtée, qui divise le service spécial en quatre sections, non compris la traversée de Lyon dans l'espace qui s'étend de l'amont de la digue de la Tête-d'Or à l'aval du pont de la Mulatière, qui reste dans les attributions du service ordinaire.

L'organe de la commission pense que la navigation à vapeur n'a pas seule droit à la sollicitude du gouvernement, parce que la navigation du fleuve appartient à qui veut l'exploiter d'une manière ou d'une autre, et que, sans négliger le dragage et l'exhaussement des tabliers des ponts, il faut s'occuper activement des digues de garantie et des chemins de halage à larges et solides banquettes.

Le conseil-général émet formellement le vœu que M. le ministre continue à donner à l'ensemble du service une heureuse impulsion ; que, de plus, il demande des allocations de crédits suffisants pour que l'on puisse espérer de voir se réaliser en peu d'années les améliorations projetées et si vivement réclamées par une foule d'intérêts ; et, subsidiairement, que M. le ministre fasse immédiatement appliquer le service des dragues au petit nombre de passages qui, sur le Rhône, présentent le plus d'obstacle à la navigation.

Le conseil s'ajourne au 13, à une heure. La séance est levée.

Chronique.

LYON.

Nous lisons dans un journal de Francfort du 13 septembre 1842 :
« Il y a quelques jours que deux envoyés de Lyon sont venus à Nuremberg pour se procurer le portrait d'un certain Kleeberger, et pour s'informer quelle a été sa position dans le pays. Ces messieurs ont trouvé quelques médailles où est son portrait ; elles doivent servir de modèle pour la physionomie de la statue qu'on se propose de lui ériger. Ce Kleeberger, dont l'Allemagne ne connaît pas la renommée, s'est fait à Lyon une réputation immortelle ; dans le commencement du seizième siècle, comme Nurembergeois, il a établi à Lyon une maison de commerce et y a acquis des richesses immenses.

« Ses bonnes dispositions à faire le bien furent tellement grandes qu'il fut appelé dans presque toute la France le bon Allemand. Dans son testament il a légué à la ville de Lyon une somme de vingt millions pour qu'il y fût fondé des établissements de charité. Il a eu d'abord à Lyon une statue en bois, puis une en pierre, et maintenant les Lyonnais lui veulent élever un monument en bronze. »

Nous regrettons que les renseignements fournis par ceux qui sont allés chercher le portrait de Jean Kleeberger aient donné lieu à des inexactitudes de la nature de celles contenues dans cette note.

— Les abus de confiance se multiplient à l'infini à l'occasion des intérêts de l'industrie lyonnaise.

Nous apprenons qu'un fabricant de cette ville a fait, après requête et ordre du président du conseil des prud'hommes, et ac-

compagné de deux membres de ce conseil, une perquisition chez l'un de ses ex-employés, et qu'il y a trouvé une quantité considérable d'échantillons d'étoffes et de dessins mis en carte de sa fabrique.

On nous annonce que le fabricant au préjudice duquel ces soustractions ont été soumise, aussitôt le jugement rendu par le conseil des prud'hommes, porter plainte au procureur du roi.

— On lit dans le *Moniteur judiciaire* :

« L'un de nos chefs de maison de fabrique, passant dans la rue Mercière, remarqua à la porte d'une boutique un fragment d'étoffe qui fixa son attention ; il reconnut cette étoffe pour être sortie de son magasin, mais il avait la certitude de l'avoir intégralement expédiée tout récemment pour l'étranger. Comment s'en trouvait-il un coupon à Lyon ? Il entre dans la boutique et demande si l'on a encore de l'étoffe dont l'échantillon est en montre. On va pour s'en assurer, et l'on ouvre un tiroir dans lequel M. M... aperçoit avec surprise une grande quantité de coupons de riches étoffes fabriquées par sa maison ; il demande alors comment on a pu se procurer ces coupons, et l'on ne fait aucune difficulté d'en indiquer la source : on les tenait d'une femme que l'on désigne.

» Aussitôt M. M... transmet cet avis à M. le commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, dont les démarches promptes et bien entendues sont arrivées à la découverte d'un ouvrier apprenteur qui se livrait au coupable manège de lever des coupons sur chaque pièce et les faisait vendre par la femme qui avait été désignée. Cet ouvrier est aujourd'hui sous la main de la justice. »

— Un jugement du tribunal de commerce de Lyon, rendu dans l'audience d'hier, a déclaré en état de faillite la société de bateaux à vapeur sur le Rhône appelée *Compagnie des Sirius*.

— On vient de supprimer le poste de la Mort-qui-Trompe justement à une époque où on aurait dû le conserver pour empêcher les vols chez les orfèvres qui avoisinent ce poste et assurer la tranquillité publique.

— Avant-hier, on a arrêté deux individus dans le quartier des Célestins.

— On vendage avec activité aux environs de notre ville ; le temps, qui s'est radouci depuis quelques jours, ne peut qu'être très-favorable à la fermentation du raisin et à la qualité du vin qu'on en retirera.

— Le quai des Célestins était resté inachevé dans la partie qui était autrefois occupée par l'entrée de l'ancien pont Volant. On travaille en ce moment à achever cette lacune. Le quai des Célestins se reliera au quai Saint-Antoine par le bas-port.

— M. le docteur Levrat aîné vient d'être nommé membre correspondant de la société médicale du Temple de Paris et de la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

— Un arrêté de M. le préfet en date du 10 septembre porte qu'à dater du 15 du même mois, la navigation est interdite sur le bras gauche de ce fleuve, à 2,000 mètres en amont du pont Morand, à cause des travaux qui se font pour le barrage du fleuve sur ce point.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

Un haut fonctionnaire domicilié à Valence nous prie de publier l'article suivant :

« Des plaintes nombreuses s'élèvent de toutes parts sur le désordre qui règne dans les bureaux des entreprises de bateaux à vapeur qui font le service du Rhône, et notamment dans ceux de la compagnie de l'*Aigle*. Les marchandises et les bagages qu'on leur confie reçoivent à chaque instant de fausses directions, ou sont retenus pendant un temps indéterminé dans les magasins de dépôt. Sur les bateaux il règne dans l'arrangement des colis une confusion dont on se ferait difficilement une idée, et, lorsque l'on arrête aux ports de débarquement, les voyageurs, assaillis par les facteurs et commissionnaires qui se précipitent en foule sur leurs bagages, ne réussissent pas toujours à les protéger contre l'enlèvement qui en est tenté de vive force.

» L'administration devrait comprendre qu'il est de son intérêt d'établir une police sévère sur ses bateaux, d'employer des préposés plus capables et plus exacts dans ses divers ports de relâche, de se rappeler enfin que le public qui la fait vivre a droit à plus d'égards qu'on ne lui en témoigne. »

— Une lettre particulière adressée à un agronome de Valence contient sur l'industrie séricicole des Basses-Pyrénées les renseignements suivants :

« Jusqu'à présent le département des Basses-Pyrénées n'avait, pour ainsi dire, fait aucun essai relatif à l'industrie séricicole, quand, un beau jour de l'année passée, un riche propriétaire de Bayonne, M. Dasmès, songea que lui aussi pouvait avoir des mûriers et élever l'insecte soyeux. Il lui prit fantaisie de planter une vingtaine de mille de mûriers nains, qui, on le pense bien, donneront de la feuille assez abondamment à la prochaine récolte.

» Si, comme tout porte à le croire, le ver à soie réussit bien dans ce pays, l'exemple de cet entrepreneur agronome ne sera pas perdu, et bientôt le Béarn pourra lui être redevable d'une nouvelle source de prospérité. »

— Un jeune homme de Tuilette (Drôme), de dix-sept à dix-huit ans, s'est noyé dans l'Aigues le 4 de ce mois, jour de la fête votive de cette commune. Il était aller pêcher du poisson avec un de ses camarades, qui le vit tomber dans un gouffre sans pouvoir lui porter secours.

— Un incendie assez violent vient d'avoir lieu dans l'un des faubourgs de Semur (Côte-d'Or). Quatre maisons ont été la proie des flammes ; des souscriptions ont été ouvertes aussitôt pour venir au secours des malheureux incendiés.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Un triste événement vient d'arriver en face d'Oissel et a eu pour victimes les ouvriers employés aux travaux soit du tunnel, soit du pont.

» La cloche du déjeuner venait de sonner ; des ouvriers qui avaient à se rendre sur l'autre rive se précipitèrent au nombre de cinquante ou soixante dans un petit batelet. Cette affluence de monde était trop considérable pour la capacité de la barque qui, à peine parvenue au milieu de la Seine, sombra.

» La plupart des passagers ont pu regagner la terre ; mais on soupçonna que plusieurs d'entre eux avaient dû rester au fond de l'eau, et l'on se mit à leur recherche. Le nommé Madri s'est particulièrement distingué dans cette expédition. On a retiré de l'eau six cadavres auprès desquels les assistants et un médecin des environs ont employé leurs soins pour les ramener à la vie. Tous leurs efforts ont été paralysés par l'absence d'appareil fumigatoire.

» Dans la confusion qui a accompagné l'embarquement et qui a suivi le sinistre, il a été impossible de déterminer si les six cadavres retrouvés étaient les seules victimes de ce déplorable événement. Les recherches se continuaient dans la Seine, et ce n'est que par suite d'appels réitérés dans les ateliers qu'on aura pu s'assurer de l'étendue du malheur.

» Les corps retirés de l'eau, ainsi que beaucoup de ceux qui se sont sauvés, portaient de nombreuses traces d'égratignures et de contusions, ce qui indique qu'une lutte affreuse a dû s'établir sous l'eau, au moment du naufrage, entre les acteurs de cette horrible catastrophe.

— On remarque dans nos bois que par suite de la longue chaleur de cet été une troisième sève pousse au-dessus des deux premières et que des bourgeons nouveaux paraissent sur les branches.

— La statue de Mozart a été inaugurée le 4 de ce mois à Salzbourg, en présence de l'impératrice-mère, du roi et de la reine de Bavière, du prince Léopold et des princesses Hildegarde et Alexandra qui étaient venus de Berchtsgaden pour assister à cette cérémonie.

— Qui ne connaît les tristes et funestes effets de la nostalgie sur certains hommes ? Le fait que nous avons à rapporter est un nouvel exemple à ajouter à tous ceux que l'on peut citer de cette cruelle maladie. Un militaire appartenant à un de nos régiments d'artillerie, fortement travaillé par le mal du pays, avait enfin, il y a quelque temps, obtenu une permission pour venir revoir sa famille qui habitait l'une des communes du département de l'Aisne. Son bonheur n'était pas complet, car sa pensée se reportait vers l'époque de l'expiration de son congé. Pendant quelque temps ses parents concurent la résolution de le faire remplacer ; mais des circonstances qu'il est inutile de reproduire empêchèrent la réalisation de ce projet. A partir de ce moment, la mélancolie de notre militaire devint de plus en plus profonde ; elle devait avoir un cruel résultat. Le semestrier, cédant à son abattement, se rend chez un boucher, se saisit d'un couperet de la main droite, et plaçant l'autre main sur un bloc, d'un coup violent il la sépare du bras.

— On lit dans le *Sentinelle de la Marne* du 11, journal de Toulon : « Nous apprenons que M. le ministre des travaux publics doit se rendre très-prochainement dans notre port pour examiner sur les lieux les projets d'agrandissement dont la solution soulève tant de difficultés.

» La *Vénus*, venant de Barcelone, a ramené à Toulon le prince prussien Licknowsky, ancien général de l'armée de don Carlos. A son arrivée, la *Vénus* fut tenue en quarantaine, et le prince ne put débarquer que le lendemain matin. Des ordres avaient été reçus de Paris à son sujet. »

III. TROIS JOURS SUR LES MONTAGNES.

Le marquis de Lussan ne reparut pas à la fête de M. de Grammont ; il revint à Bagnères et ordonna à ses domestiques de faire en toute hâte les préparatifs de départ. Constance, en proie à la plus vive douleur, pleura long-temps ; puis elle s'endormit tranquille et résignée à son malheureux sort. Vers minuit, elle entendit frapper à la porte de sa chambre et reconnut la voix d'Alfred. Son premier mouvement fut de lui ouvrir ; mais à peine Alfred eut-il franchi la fenêtre, qu'elle comprit son imprudence.

— Alfred ! s'écria-t-elle en se jetant aux pieds de Comminges, je n'aurais pas dû vous ouvrir. Comment avez-vous osé venir ici pendant la nuit ? Ne saviez-vous pas que vous compromettiez mon innocence et ma vertu ?

— Qu'avez-vous à craindre de moi, Mademoiselle ? répondit Alfred profondément blessé de cette méfiance... Ne vous ai-je pas toujours respectée, adorée comme une madone ? J'ai appris que vous deviez partir demain, et j'ai voulu vous revoir avant de mourir !

— Mourir ! s'écria Constance, et pourquoi ?

— Pourquoi je vivrai loin de vous ?

— Est-il un moyen de me soustraire à la colère paternelle ?

— J'y ai songé ; je ne vous demande pour cela qu'un peu de dévouement. Vous sentirez-vous assez de courage pour vivre pendant quelques jours avec moi sur les montagnes ? Avez-vous assez de confiance en moi pour croire que ma conduite envers vous sera toujours irréprochable ?

— Je crois à votre honneur, à votre délicatesse ; mais que ferons-nous sur les montagnes ?

— Votre fuite inspirera au marquis de Lussan des sentiments plus paternels ; il sera moins sévère envers vous et envers moi, et peut-être consentira-t-il à notre union.

— Vous croyez ? dit Constance d'une voix émue.

— J'en suis presque persuadé.

— Eh bien ! je vous suis ; mais avant jurez sur cette croix que je tiens de ma pauvre mère, sur cette croix qui renferme des reliques de ma sainte patronne, jurez que la faiblesse de la femme n'aura jamais à lutter contre la volonté de l'homme.

— Je le jure ! répondit Alfred.

quelques pas à faire pour se trouver en face du torrent. Ils s'arrêtèrent d'abord pour contempler cette nappe bruyante qui se précipitait du haut d'un rocher énorme ; mais bientôt, attirés par le bruit sourd et lointain qui se faisait entendre au-dessus de leurs têtes, ils franchirent les rochers abruptes et les flancs déchirés de la montagne pour arriver à la chute supérieure. Quand ils furent au milieu de cette nature âpre et sauvage, ils eurent sous les yeux une des plus admirables scènes que puisse rêver une imagination de poète : ils entendaient dans la majesté du désert la grande voix de la cataracte.

— Ici tout est grand et majestueux, s'écria Alfred dans un premier moment d'enthousiasme. Devant nous s'étendent les monts pyrénéens, vaste et longue ceinture jetée entre la France et l'Espagne. Le pic de Bagnères, ce roi des montagnes, élève au-dessus des nuages son front couronné d'un diadème de glaces éternelles. Ici nous vivrons libres, ô ma chère Constance ; si ton père est toujours implacable, nous passerons en Espagne, et la divine providence veillera sur nous !

Constance entendit à peine les dernières paroles d'Alfred ; l'émotion, la crainte, la fatigue d'une si longue course avaient épuisé ses forces : elle s'était évanouie. Alfred alarmé courut à la cascade, et l'eau froide du torrent rendit à Constance l'usage de ses sens.

— Que ferons-nous ici ? s'écria-t-elle avec un accent douloureux. Nous n'avons pas seulement une cabane pour nous garantir de la pluie et du brouillard glacé de la nuit.

— J'aurai bientôt trouvé un asile, répondit Alfred ; attends-moi ici, je reviendrai dans quelques instants.

Alfred avait à peine dépassé un énorme rocher qui le déroba aux yeux de sa bien-aimée, lorsque Constance aperçut une femme qui grimpaît, conduite par un guide de Bagnères. Elle resta d'abord immobile ; mais elle n'eut pas plutôt reconnu Isabelle de Fanlo qu'elle courut à sa rencontre.

— Vous ici, signora ? lui dit-elle en l'embrassant à plusieurs reprises.

— Je connaissais votre projet d'évasion, répondit l'Aragonaise, et je vous ai suivis pour vous secourir pendant votre exil. Où est Alfred ?

— Il est allé chercher une grotte qui puisse nous mettre à l'abri des intempéries de l'air.

— Ecoutez-moi, mademoiselle, dit l'Espagnole : j'aime Alfred.

— Vous l'aimez ! répondit Constance en tirant de sa poitrine un douloureux soupir.

— Rassurez-vous : j'ai déjà vaincu mon amour, et vous pouvez compter sur mon dévouement. Chaque jour, Guillaume, le fidèle Guillaume vous apportera les provisions nécessaires. Il me dira le soir si vous avez eu quelque danger à courir, et je serai heureuse en pensant que deux amants malheureux me regardent comme leur providence. Guillaume, ajouta-t-elle en s'adressant au guide, vous viendrez ici tous les jours.

Le troisième jour, Alfred s'absenta plus long-temps qu'à l'ordinaire. A son retour, il entra dans la grotte de Constance ; près de sa couche de feuilles sèches et de fougère, il trouva un billet ainsi conçu :

« Ne cherchez plus Constance ; vous ne devez pas la revoir : demain elle entrera dans un cloître pour ne plus en sortir. »

Alfred reconnut l'écriture du marquis de Lussan, et ne pouvant douter de son malheur, il voulut d'abord se précipiter du haut de la cascade. Le souvenir de Constance le retint aux bords de l'abîme. Pendant quelques jours, il erra par les montagnes de Grip'et d'Hiéris. Lorsque la nuit était bien sombre, il quittait sa retraite inaccessible et allait prier et pleurer dans la petite vallée où tant de fois il avait entendu les doux serments de Constance, serments d'amour qu'elle n'avait pu accomplir.

IV. LE CHASSEUR D'ISARDS.

Les amis de la famille de Comminges firent long-temps d'inutiles recherches pour savoir ce qu'était devenu le pauvre Alfred ; les bergers eux-mêmes ne purent donner aucun renseignement. Ils savaient seulement qu'ils apercevaient parfois sur les pics les plus élevés un chasseur d'isards qui fuyait aussitôt qu'on voulait l'approcher. Pendant la nuit, une voix triste et plaintive criait sur la montagne (1) :

Jeunes amants, si vous êtes heureux,
Ne passez pas dans le val de Constance.

Les échos répétaient ces accents douloureux, et les pâtres effrayés faisaient dévotement le signe de la croix. Trois ans s'écoulèrent ; on ne vit plus le chasseur d'isards, on n'entendit plus sa voix, et un vieux berger affirma qu'il l'avait vu tomber dans un précipice.

Son ombre, disent les montagnards, voyage pendant la nuit de montagne en montagne, plus légère que le brouillard du matin ; parfois on croit entendre l'air :

Jeunes amants, si vous vivez heureux,
Ne passez pas dans le val de Constance.

(Mosaïque du Midi.) HIPPOLYTE VIVIERS.

(1) J'ai lu dans des mémoires sur le couvent de la Trappe une histoire intitulée : *Les Amours de Comminges et d'Adelaide de Lussan* ; j'ai préféré me conformer à la narration des habitants des vallées.

— On lit dans le Journal du Havre :

« Le coup de vent que nous avons éprouvé en Manche mercredi et jeudi derniers, et qui, jusqu'ici, ne parait pas avoir sévi contre nos bâtiments, a exercé ses rigueurs sur les côtes orientales d'Angleterre. Presque tous les navires qui se trouvaient dans ces parages ont eu leurs mâts brisés, leurs voiles déchirées, et ont été obligés de relâcher à Yarmouth ou Margate. Plusieurs se sont totalement perdus corps et biens. Le Phénix et le Milford ont perdu des hommes par suite de mauvais temps qui les a assaillis. Sur les côtes de Galles, en Ecosse, de nombreux sinistres ont eu également lieu, et à Bude un grand navire chargé de grains s'est perdu sur le Sharp's-Nosc. Tout son équipage, à l'exception d'un seul homme, a péri. »

— On lit dans le Précurseur de l'Ouest :

« Un de ces éboulements malheureusement trop fréquents dans nos carrières, mais que d'habitude les travailleurs savent prévoir et éviter, a eu lieu dans la carrière des Petits-Carreux et a occasionné de grands malheurs. La partie la plus élevée d'une des parois s'étant tout-à-coup détachée a entraîné dans sa chute un des manèges, trois chevaux, un jeune homme qui la conduisait et cinq ouvriers. On ne saurait dire l'impression de douleur et d'effroi qui a saisi les spectateurs de cette épouvantable scène. Les perreyeurs se sont précipités au secours de leurs camarades; ils ont d'abord ramassé deux cadavres, celui du jeune homme et celui d'un des ouvriers; deux autres ont été retirés des décombres mortellement fracturés; enfin on a trouvé les deux derniers, ensevelis sous le manège qui, par un hasard très-heureux, les a protégés contre de trop rudes atteintes. Ceux-là en seront quittes pour quelques contusions. Quant aux chevaux, ils ont été tués tous les trois. »

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans le Journal de Genève :

« La matinée de mardi dernier mérite de figurer dans les annales militaires et policières de la république et canton. La gendarmerie était toute sur pied; on avait mis de piquet une partie de la réserve; des cartes avaient été distribuées à cet effet; on avait commandé de l'artillerie; une voiture à deux chevaux stationnait sur la place de la Fusterie, destinée à

recevoir M. Ellsée Lecomte et à le conduire en toute hâte à la frontière. »
Le rédacteur du Journal de Genève s'était soustrait à l'arrestation en se retirant sans bruit.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Nous lisons dans un rapport du capitaine Audoir, commandant le navire la Diane, parti de Montevideo le 16 juin et arrivé à Bordeaux :

« L'armée argentine, sous le commandement du général Oribe, se trouvait à la Bajade du Parana, menaçant d'une invasion le territoire oriental. » L'escadre argentine, commandée par Brown, faisait souvent acte d'apparition et mouillait devant Montevideo dans le but de faire appareiller l'escadre orientale qui était toujours au mouillage.

« Le commerce anglais venait de faire une avance de fonds au gouvernement de 600,000 piastres et d'obtenir de ce dernier l'autorisation de faire naviguer dans l'Uruguay une ligne de bateaux à vapeur sous leurs couleurs, et avec un privilège de quinze années, dirigée par MM. Stanley Black et C^o.

« Les meilleurs rapports existaient entre le consul anglais et le gouvernement argentin, et déjà une certaine froideur se manifestait à l'égard de Rosas. Cela se conçoit, car ils ont quelque chose à obtenir de Montevideo; et après avoir si puissamment contribué à faire faire le traité du 29 octobre pour exclure l'influence française, ils vont travailler à arranger le différend existant entre ces deux gouvernements. Nul doute que pour se dédommager ils ne s'approprient l'île Martin-García qui commande les bouches de l'Uruguay et du Parana.

« Un ministre plénipotentiaire anglais venait d'arriver depuis peu dans ces parages qui, jusqu'à cette époque, avaient été fermés à toutes les nations. »

AUSTRALIE.

Par un navire dont le Times ne donne pas le nom, on a reçu à Londres des nouvelles de Sidney en date de fin avril et de Port-Philippe en date du 14 mai.

Les journaux de cette colonie s'occupent presque exclusivement d'un différend survenu entre les actionnaires et les directeurs de la compagnie coloniale d'exportation. Mais un sujet de scandale tient une grande place dans leurs colonnes: il s'agit de mauvais traitements exercés par les équipages de deux bâtiments porteurs d'émigrants envers les femmes qu'ils avaient à bord. Le capitaine et le médecin du Carthaginois ont été arrêtés et incarcérés sous la prévention d'une tentative de viol. Une enquête se poursuit sur les scènes criminelles qui se seraient passées à bord d'un

autre navire et qui constitueraient des actes de la plus révoltante atrocité. Les journaux assurent que ces exemples ne sont pas les seuls que présentent les transports d'émigrants.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Rochas, artiste daguerréotypiste de Paris, se rendant en Italie, séjournera à Lyon pendant dix jours. Les amateurs pourront visiter chez lui une nombreuse collection d'épreuves daguerréennes. Il donnera des séances pour le portrait d'un nouveau genre, de dix heures du matin à cinq heures du soir. Il opère constamment à l'ombre, soit en plein air, soit dans un appartement disposé à cet effet, en cas de pluie ou de vent. Les résultats n'en sont ni moins beaux, ni moins rapides; en sorte que, quel que soit l'état de l'atmosphère, il est très-facile, durant les quelques secondes que réclame l'opération, de saisir l'expression de la physionomie la plus mobile, et de composer pour les groupes de famille toutes les scènes imaginables. Des épreuves sont exposées chez M. Ayné, libraire, rue Saint-Dominique; chez M^{me} veuve Fevrot, marchande de musique, rue Lafont; chez M. Monneret, rue Romarin, n° 16, et chez M. Chevallier, quincaillier, place de l'Herberie.
M. Rochas est logé rue Pizay, n° 40, au 4^e.

Restaurant du passage de l'Hôtel-Dieu.

AVIS.

A dater du dimanche 18 courant, on y trouvera consécutivement des huitres fraîches.

M. Pache, traiteur, pour répondre à tous les goûts et exigences du public, qui tous les jours semble accueillir d'une manière encourageante son genre de cuisine, rappelle à MM. les amateurs que de nouveaux salons, dont un de 100 couverts, vont être adjoints à ce bel établissement.

Il répète que lui seul conduit la cuisine et que tous les rôts se font à la broche.

On se charge des repas en ville.

Cuisine italienne pour ceux qui la préfèrent; soins, prévenance et célérité dans le service répondront à la déférence décernée par les amateurs.

Etude de M^e Bros, avoué, rue de la Préfecture, n. 3.

Le samedi premier octobre 1842,

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE SAINT-JEAN,

EN UN SEUL LOT,

D'UNE MAISON

AVEC COUR ET HANGAR CONTIGUS,

Située à Vaise, avenue de la Gare, près la route de Bourgogne, saisie au préjudice des mariés Baqué et Damès.

Mise à prix. 20,000 fr.
(2715)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

Le jeudi vingt-neuf septembre prochain, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de

DIVERS IMMEUBLES

situés à la Guillotière et dépendant de la succession de M. Etienne Nant qui était rentier et demeurait en ladite commune.

Ces immeubles seront vendus en neuf lots séparés et consistant en deux maisons situées à l'angle de la rue des Trois-Rois et de la Grande-Rue, et en divers emplacements de terrains propres à recevoir des constructions, ayant façade sur ladite rue des Trois-Rois ou la rue de Béchevelin.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22, chargé de traiter avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes. (3260)

ÉTUDE DE M^e PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE

DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

VENTE A L'AMIABLE,

pour cause de cessation de commerce,

D'UN FONDS

DE CAFÉ

FONDÉ DEPUIS LONGUES ANNÉES

ET BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un des quartiers les plus fréquentés et les plus commerçants de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Thiaffait. (4767)

MÊME ÉTUDE.

VENTE A L'AMIABLE,

En l'étude dudit M^e Thiaffait, notaire à Lyon,

le 25 septembre prochain, à onze heures du matin,

D'UN FONDS

DE CONFISEUR,

Situé à Lyon, dans l'un des quartiers les plus avantageux et sur l'une des principales places de la ville.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Thiaffait, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (4766)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-

GRILLET, 2.

A placer dans Lyon par première hypothèque,

AU TAUX DE 4 1/2 P. 0/0 L'AN.

Capitaux de 50, 100,000 f. et au-dessus.

S'adresser à M^e Olivier, notaire à Lyon, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente de nombreux immeubles in situ ou extra muros, à des prix avantageux. (5169)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-

PIERRE, N° 10.

On demande à emprunter par première hypothèque, sur des immeubles dans Lyon ou les environs, DIVERS SOMMES de 10, 20 et 35,000 fr.

S'adresser audit M^e Laval, notaire. (4898)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 50 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On dé livre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang :

A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

MALADIES SECRÈTES

DRAGÉES de QUINOBAUME

Remède sans odeur, inventé par GOSSETIN, pharmacien-chimiste, et approuvé par l'Académie royale de Médecine, pour guérir en peu de jours les gonorrhées ou écoulements et les fleurs blanches. — Dépôts : à Lyon, pharmacie Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins; à Tarare, chez M. Michel. (8940-6128)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7381)

INSTITUTION

COMMERCIALE

ET INDUSTRIELLE,

Autorisée par Décision ministérielle,

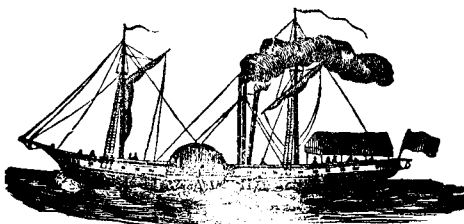
Située à la Ruche, commune de la Guillotière.

Les omnibus de Villeurbanne qui stationnent à la tête du pont de la Guillotière passent devant la porte du pensionnat.

Pour plus amples renseignements, voir les prospectus.

La rentrée des classes aura lieu le 20 octobre. (94)

Les lettres adressées au directeur doivent être affranchies.



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS.

Du 11 au 20 septembre, à 5 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

BONNE PENSION BOURGEOISE,

Rue Saint-Etienne, n. 4, au 2^e, allée des Bains.

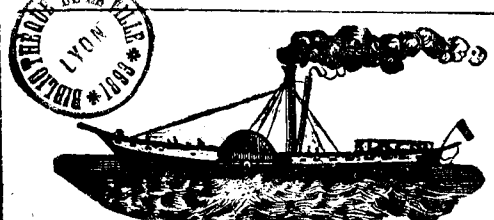
Il y a un local séparé, vaste et commode, et ayant une vue agréable pour les personnes qui voudraient se mettre pensionnaires à l'année. Elles y trouveront des meubles si elles le désirent, bonne cuisine et soins assidus. (131)

GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acreté ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. — Dépositaires : à Mâcon, M. JANIN, rue des Cordonniers; à Chalon, M. BURET, rue au Change, 25. (7423)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMÉZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCAER, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8119)

A vendre pour cause de départ.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Dans laquelle il existe maison bourgeoise, pavillon, salles d'ombrage, cour et jardin d'agrément, le tout clos de murs, dans une belle position, à un quart d'heure de la ville; elle joint à l'agrément le produit annuel de 4 p. 0/0 net d'impôts. Les omnibus passent devant la porte toutes les demi-heures.

S'adresser à MM. Chantre père et fils, rue Buisson, n. 21, ou chez M. Durand, confiseur, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 11. (114)

A CÉDER.

FABRIQUE DE CHANDELLES

ET FONDS D'ÉPICERIE

A LYON.

Ce commerce, situé près du centre de la ville, dans un quartier des plus populeux, est exploité dans un superbe local de 50 mètres de profondeur sur 7 mètres 60 centimètres de largeur, avec agencements et fermeture des plus modernes.

La fabrique de chandelles à la baguette et moulées marche par l'emploi de la vapeur, réédifiée cette année; on peut assurer qu'il n'existe rien de mieux perfectionné à Lyon.

Ce fonds date de cinquante ans de père en fils. Les bons résultats qu'ils ont obtenus, et dont on donnera des preuves positives et indubitables, doivent être une garantie suffisante de ce que peut sagement espérer un successeur laborieux et intelligent.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Lyon, chez M. Poget, rue Tupin, n. 20, au 1^{er}, de trois heures à cinq heures. (108)

A vendre de suite.

PETITE MAISON ET JARDIN sur le chemin du Sacré-Cœur, quartier Saint-Amour, à la Guillotière. S'y adresser. (150)

A vendre de suite.

FONDS DE CAFÉ ET MAISON à vendre ou à louer, à Givors, place du Marché. La maison se compose de neuf pièces avec cour et jardin, trois salles carrées donnant sur la place, deux sur la cour. Le tout à un prix très-modéré. S'adresser, audit lieu, à M^{me} veuve Wailly. (125)

A louer avec ou sans jardin.

ATELIERS DE DEUX A SIX MÉTIERS, on ne peut mieux éclairés, à deux cents mètres hors la barrière de Saint-Irénée, maison de la Croix-Blanche.

S'adresser à M. F. Paire, rue des Farges, n. 59, au 2^e escalier, à côté le parvis de l'église de Saint-Just. (129)

A louer à la Noël prochaine.

UNE AUBERGE appelée AUBERGE GERVESI, située aux Etroits. S'adresser audit lieu, à la Tannerie, chez M^{me} veuve Renard. (126)

AVIS.

On désire placer UNE DEMOISELLE de seize ans dans un magasin de mercerie ou de lingerie. Ou fournira de bons renseignements.

S'adresser chez M. Vaisy, rue Monsieur, n. 12, aux Brotteaux. (119)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser chez M. VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez M. FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière, seuls pharmaciens dépositaires à Lyon du spécifique de M. Thivaud. (AVIS AUX MALADES.) (7260)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue Poulaiquerie, 19.